La convivialité : étiquette, dressage et réglementation

Par Étienne Bacave – Responsable de dossier



Maison Blanche, 2019

Chiens, chats : oui. Mais aussi oiseaux, chevaux, poissons, lapins, écureuils, ratons-laveurs, rats, marmottes et mêmes renards, dindes et coyotes. Avec son étalement urbain, les citoyennes de la banlieue montréalaise cohabitent avec bien plus que leurs animaux de compagnies. Suivant une tendance mondiale, c'est le chien qui cause depuis les dernières années un resserrement des règlements municipaux à travers le Québec.

Réglementations récentes

Suite à l'agression fatale de Christiane Vadnais par un Pitbull, la ville interdit en octobre 2016 l'acquisition de Pitbulls. La Cour supérieure du Québec suspend le règlement en raison, notamment, de la difficulté soulignée par la SPCA d'identifier un chien « issu d'un croisement » avec un Pitbull. Ce jugement est renversé par la Cour d'appel, puis le règlement est levé en décembre 2017. Tant de mouvement! Et pourquoi? Parce que le problème est important et que les solutions ne sont pas évidentes. Comment classifier les races de chiens? Comment légiférer un « meuble sensible »? Quelles libertés concernant la possession d'animaux de compagnie sommes-nous prêts à sacrifier au profit de la sécurité publique?

Dans ce contexte, la réglementation montréalaise va bien plus loin que de simplement prévenir les morsures de chiens. Elle s'attaque notamment à la protection du bienêtre animal. Le Québec est tristement connu pour ses « usines à chiots » : des lieux d'élevage industriels souvent légaux, mais très loin des normes sociales en matière de bien-être animal. Depuis juillet 2019, les animaleries ne peuvent plus vendre de chats et de chiens provenant d'éleveuses. Une poursuite judiciaire tentée par un regroupe-

ment d'animaleries a d'ailleurs échoué. La SPCA soutient le règlement, mais se dit prête à soutenir les animaleries si celles-ci changeaient leurs critères d'adoption. Pendant ce temps, en date du 15 janvier 2020, plusieurs animaleries ne respectent pas le règlement; bien qu'aucune inspection n'ait encore eu lieu, Montréal entend faire respecter son règlement.

Varias

Je mentionnerais pour finir quelques faits divers :

- Le manque de logements acceptant des chiens est bien connu. Une personne bénévole de la SPCA nous a déclaré personnellement que beaucoup des abandons canins étaient motivés par un déménagement. Le phénomène serait accentué par la pression économique causée par la COVID.
- En 2011, un reportage de Radio-Canada montre des manquements envers le bien-être animal d'une succursale de la fourrière du Berger Blanc. Cette dernière dessert toujours un large territoire.
- Le jour même où ces lignes sont écrites (20 juin), Radio-Canada révèle qu'un avion en provenance de l'Ukraine en destination de Toronto transportait quelques 500 chiots bouledogue français dont 38 étaient morts à l'arrivée. Nos sources estiment leur prix de vente à 2000\$Can pièce. Le 23 juin sur Kijiji, dans la région du Grand-Montréal, le 23 juin, les offres commençaient à 3000\$Can, les demandes à 1500\$Can. On pourrait alors estimer la valeur de la cargaison de cet avion à plus de 1 000 000\$Can.

Pour une discrétisation de l'architecture: vers un écologisme anthropocentriste



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bruxelles: marché des oiseaux sur la Grande-Place (1926)¹

Bâtir! Bâtir!! Depuis la plus tendre enfance, la vision d'une ville tentaculaire, superposée, élancée! Des tours dont les courbes éclipseraient celles des passantes, des réseaux de passerelles permettant d'aller directement là où le regard se porte. Du blanc, du bleu, du vert. Une ville grandissante, vivante d'elle-même, où il suffirait de presque rien (peut-être dix années de moins #Jean-Max Rivière) pour que se réalise l'harmonie des désirs d'une citoyenne avec la réalité illustrée de sa ville.

Eh bien pour certaines, ces rêves sont réalité. Cela fait longtemps que des intellectuelles proposent leur vision d'un urbanisme idéal, mais c'est depuis peu que les nouveaux matériaux et la souplesse du design par ordinateur mettent ces rêves sur plan. Vincent Callebaut fournit dessins et descriptions de sa conception de l'idée répandue des tours sous-marines (oceanscrapers). Si le matériau dont il serait fait usage n'a pas encore été inventé (un amalgame de déchets sous-marins travaillé avec des imprimantes 3D), bien des détails propres

_

¹ https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531697846.item

à la construction sont spécifiés. « *The Rainbow Tree* », qui s'inscrit dans le paysage des Philippines, a des plans plus complets.

Vers une architecture faunique

Aucune de ces structures n'envisage le passage d'animaux : leurs visées sont anthropocentristes et environnementalistes, mais pas nécessairement écologiques. Les problématiques adressées sont, pour ne nommer que celles-ci, le réchauffement climatique, l'agriculture urbaine, la pénurie énergétique, l'autosuffisance et la modularité.

En ce sens, l'architecture n'a pas changé de nature : l'espace continue d'être défini par et pour l'homme. Simplement, nous avons une vision plus globale de nos besoins. La gestion de la faune urbaine a toujours été une problématique négative : la plupart des animaux urbains sauvages sont considérés « nuisibles ». Si la tendance actuelle est à l'inclusion de la nature dans le paysage urbain, c'est le plus souvent sous forme de « verdure », exception faite sans doute des oiseaux « apigeonneaux ». La tendance historique est d'ailleurs à l'épuration. Un cas intéressant est celui du marché des oiseaux sur la Grande-Place de Bruxelles : au vu de la cruauté animale et de la vente d'espèces protégées, le marché a été définitivement fermé en hiver 2001.

Ainsi, une première révolution actuellement en marche est celle du concept de droit animal. Au Québec, c'est en décembre 2015 que les animaux acquièrent le statut d'être sensible à partir du projet de loi no 54 (*Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*), se mettant « au diapason de la France et d'une dizaine d'États européens »². La reconnaissance d' « impératifs biologiques » aux animaux est cependant une première mondiale. Le projet de règlement proposé par le porteur va au-delà de ces idées en posant non seulement le respect des individus, mais celui de l'espèce. Peut-être même que suivant cette ligne de pensée, l'écologie deviendrait le principe de l'architecture, et que ceux-ci deviendraient indistinguables. Nous pourrions alors nous baser sur l'évolution, par exemple, afin que les principes de construction de notre environnement soient plus similaires à ceux dictés par la « nature ». Bref, nous aurions pour idéal structurel la nature.

² https://www.actualites.ugam.ca/2015/quebec-animal-plus-une-chose-mais-etre-sensible